

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2022-081

L'an deux mille vingt deux, le 4 avril à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29 mars 2022

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 27

### OBJET :

Décisions prises en  
application de l'article  
L.5211-10 du Code Général  
des Collectivités  
Territoriales

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY et Mme Catherine L'OFFICIAL.

Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Marie Madeleine LORIN  
Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE  
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Patrick DARY

SECRETAIRE : Ludovic TURPIN

Rapporteur : P. VERGNOLLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L.5211-10 ;

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des décisions suivantes :

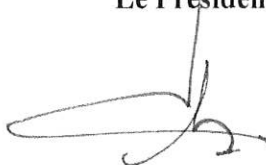
- 2021-016 : Convention de mise à disposition de locaux au sein de la Maison France Service avec Cap emploi 87 du 1er février 2022 au 31 décembre 2022
- 2022-017 : Epicerie de Ladignac-le-Long - convention de location précaire avec Madame Nathalie MORTESSAGNE pour l'année 2022
- 2022-018 : Restauration de l'église Saint-Aignan à Ladignac-le-Long - Attribution des marchés de travaux
- 2022-019 : Cinéma AREVI - Acquisition d'un serveur de stockage
- 2022-020 : Convention de mise à disposition de locaux au sein de la Maison France Service avec le Planning Familial 87 du 1er mars 2022 au 31 décembre 2022
- 2022-021 : Vérification des installations électriques et des systèmes de sécurité incendie - Avenant n°1 au marché
- 2022-022 : Convention de mise à disposition du bureau touristique de Coussac-Bonneval à la Société de Production PASSIONFILMS le 26 février 2022
- 2022-023 : Restauration de l'église Saint-Léger 19230 Ségur-le-Château - Deuxième tranche - Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre
- 2022-024 : Restauration de l'église Saint-Léger 19230 Ségur-le-Château - Deuxième tranche - Marché de maîtrise d'œuvre
- 2022-025 : Site de Bourdelas - Mise à disposition au Comité des Foires concours du Pays Arédien le 25 mars 2022
- 2022-026 : Convention de mise à disposition de locaux au sien de la Maison France Service avec le Centre d'Information et de Recrutement de la Marine Nationale du 15 février au 31 décembre 2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- 2022-027 : Convention d'occupation précaire du site de la déchetterie professionnelle à Monsieur Adrian MATEI pour l'année 2022
- 2022-028 : Convention de mise à disposition de locaux entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et le SICTOM Sud Haute-Vienne à compter du 1er février 2022 pour une durée de 3 ans
- 2022-029 : PLU du Chalard - Modification simplifiée n°1
- 2022-030 : Convention de mise à disposition de locaux à l'Union Départementale CFDT Haute-Vienne pour l'année 2022
- 2022-031 : Ensemble de la Rivière - 19210 Saint-Eloy-les-Tuileries - Pose de jauges sur le logis
- 2022-032 : Réhabilitation du bâtiment d'accueil de l'aire des gens du voyage - Attribution des marchés de travaux
- 2022-033 : Construction d'une maison médicale à Coussac-Bonneval - Attribution des marchés de travaux
- 2022-034 : Contrat de location à titre précaire ensemble rue de l'égalité - 87500 SYLP avec SASU MGCZ jusqu'au 1er décembre 2022
- 2022-035 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Monsieur Alain BEYLIER
- 2022-036 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Monsieur Frédéric CELERIER
- 2022-037 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Monsieur Laurent FREIJOO
- 2022-038 : Attribution d'une aide dans le cadre de l'OPAH à Mesdames Cora GEYER et Elen LEFEUVRE

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**

  
**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20220404-DC2022540136-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2022  
Date de réception préfecture : 07/04/2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.